Bordereau attestant l'exactitude des informations - CRETEIL - 9401 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 08/10/2026 - 36118 - 2023 B 04643 - 953 279 379 - 3HML SHOP

23 3 46 43

DÉPÔT AU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRETEIL
LE 08 OCT. 2026
SOUS LE N° 36118

cerfa N° 15948 * 07
Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

① **BILAN SIMPLIFIÉ**

DGFiP N° 2033-A-SD 2025

Désignation de l'entreprise 3HML SHOP — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise Chez SAID HOUSSEINI M. 13 Rue Fernand Léger 94800 VILLEJUIF

SIRET 9 5 3 2 7 9 3 7 9 0 0 0 1 0

Durée de l'exercice en nombre de mois* 12 — Durée de l'exercice précédent* 4

ACTIF			Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Exercice N clos le 31.12.2025 Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial* 010		012	
		Autres* 014		016	
	Immobilisations corporelles*	028		030	
	Immobilisations financières* (1)	040		042	
	Total I (5)	044		048	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052	
	STOCKS Marchandises*	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066	
	Créances (2) Clients et comptes rattachés*	068		070	
	Créances (2) Autres* (3)	072	924	074	924
	Valeurs mobilières de placement	080		082	
	Disponibilités	084	843	086	843
	Charges constatées d'avance*	092		094	
	Total II	096	1 767	098	1 767
	Total général (I + II)	110	1 767	112	1 767

PASSIF			Exercice N NET 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120	800
	Écarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	
	Réserves réglementées*	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * 131)	132	
	Report à nouveau	134	(1 235)
	Résultat de l'exercice	136	(3 492)
	Subventions d'investissement	137	
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	(3 927)
Provisions pour risques et charges	**Total II**	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166	53
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA 169 167)	172	167
	Comptes courants d'associés	173	5 474
	Autres dettes	175	
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176	5 694
	Total général (I + II + III)	180	1 767

RENVOIS							
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	0
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Certifié conforme à l'original

77 SAT

© 2025 INFORCE s.a

② **COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)** — **DGFiP N° 2033-B-SD 2025**

Formulaire obligatoire (article 302 *septies* A-*bis* du Code général des impôts) — Désignation de l'entreprise : 3HML SHOP — Néant ☐ *

Exercice N clos le 31.12.2025

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*			209	210 — 950
	Production vendue	biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215	214
		services*		217	218
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222
	Production immobilisée*				224
	Subventions d'exploitation reçues				226
	Autres produits				230
			Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)		232 — 950
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234 — 3 319
	Variation de stock (marchandises)*				236
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242 — 902
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE* 243)			244
	Rémunérations du personnel*				250
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252
	Dotations aux amortissements*	(dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI 255)			254
	Dotations aux provisions				256
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*		259	262 — 189
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260	
			Total des charges d'exploitation (II)		264 — 4 410
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270 — (3 460)
Produits financiers (III)	280		Charges financières (V)		294
Produits exceptionnels (IV)					290
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347			300 — 32
	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348			
Impôts sur les bénéfices*			(VII)		306
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)					310 — (3 492)

B - RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2 — 312 — 314 — 3 492

Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I) et autres amortissements non déductibles			318	
	Provisions non déductibles*			322	
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	
	Divers* , dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247		écarts de valeurs liquidatives sur OPC* 248	330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) 249	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999	
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997
	Entreprise nouvelle (44 *sexies*) 986		ZFU-TE (44 *octies* et *octies* A) 987		342
			JEI (44 *sexies* A) 989		
	ZRD (44 *terdecies*) 127		ZRR (44 *quindecies*) 138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (44 *duodecies*) 991		France ruralités revitalisation (FRR) (44 *quindecies* A) 181		
	ZFANG (44 *quaterdecies*) 345		Investissements et souscription outre-mer 344		
	BUD (44 *sexdecies*) 992		Zone de développement prioritaire (44 *septdecies*) 993		
	Dont divers	Créance due au report en arrière du déficit		346	350
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)		655	
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		643	
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)		645	
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)		647	
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)		648	
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)		641	
		Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)		990	
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		649	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS			Bénéfice col.1 / Déficit col.2	352	354 — 3 492
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière*			356	
	Déficits antérieurs reportables :*		dont imputés sur le résultat :		360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS			Bénéfice col.1 / Déficit col.2	370	372 — 3 492

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD.

© 2025 INFORCE s.a.

③ IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFiP N° 2033-C-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts) — Désignation de l'entreprise : 3HML SHOP — Néant [X] *

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale * : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	402	404	406	
	Autres	410	412	414	416	
Immobilisations corporelles	Terrains	420	422	424	426	
	Constructions	430	432	434	436	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	442	444	446	
	Installations générales, agencements aménagements divers	450	452	454	456	
	Matériel de transport	460	462	464	466	
	Autres immobilisations corporelles	470	472	474	476	
Immobilisations financières		480	482	484	486	
TOTAL		490	492	494	496	

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	495	497	498	499
	Autres	500	502	504	506
Immobilisations corporelles	Terrains	510	512	514	516
	Constructions	520	522	524	526
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	532	534	536
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	542	544	546
	Matériel de transport	550	552	554	556
	Autres immobilisations corporelles	560	562	564	566
TOTAL		570	572	574	576

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR)
(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.

1	2	3	4	5
6	7	8	9	10

Immobilisation	Valeur d'actif * ①	Amortissements* ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession* ④	Plus ou moins-values : Court terme* ⑤	Long terme : 19 % ⑥	Long terme : 15 % ou 12,8 % ⑦	Long terme : 0 % ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)	579		Régularisations	590	583	594	595	
TOTAL				596	585	597	599	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

© 2025 INFORCE s.a

Formulaire obligatoire (article 302 *Septies* A *bis* du Code général des impôts)

④ **RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS**

Désignation de l'entreprise : 3HML SHOP

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées*	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur comptes clients	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst.générales agen-cements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B	780	

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	982ter	
Déficits imputés			983	
Déficits reportables			984	
Déficits de l'exercice			860	3 492
Total des déficits restant à reporter			870	3 492

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325		381	
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327			
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		380	
N° du centre de gestion agréé				388	
Montant de la TVA collectée				374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.
(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° SIREN) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

© 2025 INFORCE s.a

Société 3HML SHOP SAS Au
capital de 800€
Siège : Chez M Said Housseini Mohamed 13 Rue Fernand
Leger 94800 Villejuif
R.C.S. n°953 279 379 CRÉTEIL

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 12 AOUT 2026

L'an deux mille vingt-six, le 12 août à dix-huit heures

Les associés de la SAS 3HML SHOP se sont réunis en assemblée ordinaire annuelle au siège social, sur convocation faite par le gérant le 27 juillet 2026.

Monsieur SAID HOUSSEINI Mohamed préside la séance en sa

qualité de Président. Sont présents ou représentés les associés :

- Monsieur SAID HOUSSEINI Hicham,
- Madame ABDOUL WAHAB Leila,
- Monsieur SAID HOUSSEINI Mohamed

Les associés présents ou représentés sont propriétaires de :
- M. SAID HOUSSEINI Hicham
Propriétaire de..... 200 parts sociales

- M. ABDOUL WAHAB Leila
Propriétaire de..... 200 parts sociales,

- M. SAID HOUSSEINI Mohamed
Propriétaire de..... 400 parts sociales

Soit un total de.....800 parts sociales.

Monsieur le Président constate en conséquence que l'assemblée générale peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise pour chacun des points évoqués dans l'ordre du jour adressé aux associés.
Monsieur le Président rappelle ensuite à l'associé que l'ordre du jour de la présente assemblée générale ordinaire annuelle est le suivant :

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 12 AOUT 2026

1) Examen par les associés et approbation des comptes et du bilan de la SAS 3HML SHOP, et quitus de la gérance pour l'exercice écoulé,
2) Affectation du résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2025.

Le Président présente alors aux associés les comptes qu'il a établi à la clôture de l'exercice, conformément aux dispositions statutaires. Il a établi l'inventaire actif et passif de la société à la clôture de l'exercice, le compte de résultat et le bilan de la société.

Le Président dépose ensuite sur le bureau de l'assemblée:

! Les comptes annuels, inventaire, compte de résultat et bilan de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2025,

Le Président rappelle ensuite que les comptes sociaux, ont étés envoyés à l'associé plus de quinze jours avant la date de tenue de la présente assemblée, et que pendant ce même délai l'inventaire de la société a été tenu à leur disposition au siège social de la société au 13 Rue Fernand Leger 94800 Villejuif.

Le Président présente le texte des résolutions qu'il propose à l'Assemblée Générale, la discussion s'engage entre les associés, et personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION:

L'assemblée après avoir pris connaissance des comptes et du bilan de la société pour l exercice clos au 31 décembre 2025, les approuve dans leur totalité tels qu'ils lui ont étés présentés et donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIÈME RESOLUTION:

L'assemblée générale décide que le résultat (perte) de l'exercice d'un montant de 3492 euros sera affecté au report à nouveau.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

Monsieur Mohamed Said Housseini
Président

Madame Leila Abdoul Wahab

Monsieur Hicham Said Houssein